

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 846

23 avril 2010

SOMMAIRE

Alice Management S.A.	40598	La Romaine S.A.	40587
Arabesque Media S.à r.l.	40583	LogAxes Austria II S.à r.l.	40563
Assist Relocation S.à r.l.	40608	Lorupe Holding S.A.	40567
Axolia SA.	40608	Memora S.A.	40567
BGL BNP Paribas	40564	Mezz Participations S.A.	40581
BNP Paribas Asset Management Luxem- bourg	40564	Novy Windows	40585
Brand Marketing Holding S.à r.l.	40582	Pallas Investments S.A.	40563
Cap Grisnez S.A.	40566	Pertinax SA	40580
Cap Grisnez S.A.	40565	Per-Tutti S.à r.l.	40597
Capint S.A.	40566	Riviera Invest Immo S.A.	40563
Correct S. à r. l.	40598	Sejbo S.A.	40565
DM & MP Holding S.A.	40566	Sel Classics (Luxembourg) S.A.	40582
DM & MP Holding S.A.	40580	Société Luxembourgeoise des Transports Helminger	40591
Drinks Import Export S.A.	40567	Sogefo S.A. Holding	40566
Electromind S.A.	40562	TLT Immobilière S.A.	40584
Elmer Capital s.à.r.l.	40588	TLTI S.A.	40584
ERG-ON Holding S.à r.l.	40588	TPG Sonic S.à r.l.	40607
Euopalux Holding S.A.	40580	Tremagi S.A.	40595
Euopalux Holding S.A.	40580	Valhalla Real Estate Private Equity S.à r.l.	40562
Générale Immobilière Luxembourgeoise	40593	Valhalla Real Estate Private Equity S.à r.l.	40598
Genesa S.à r.l.	40584	Vent 2007 S.A.	40581
Genesa S.à r.l.	40562	Vysehrad Beteiligungs GmbH	40592
GM Management Holding S.A.	40566	Vysehrad Immobilien GmbH	40596
I.I.F.C. S.A.	40565		
Immo JO S.à r.l.	40581		

Valhalla Real Estate Private Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.776.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 8 juin 2009

1. L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Antony Shayle en tant qu'administrateur de la Société.

2. L'assemblée générale extraordinaire de la Société a également approuvé, avec effet immédiat, la nomination de Monsieur Jean-Louis Camuzat, né le 1^{er} septembre 1963 à Fontenay-aux-Roses (France) et domicilié professionnellement au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Valhalla Real Estate Private Equity S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010039557/18.

(100039431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Genesa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 12-14, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 144.342.

Cession des parts sociales

Il résulte d'un contrat de cession des parts sociales signé le 24 novembre 2009, que la composition du capital social de la société est dorénavant comme suite:

MARCUS VENTURES S.A.

OMC Chambers Wickhams Cay 1

Road Town, Tortola

British Virgin Islands 100 parts

Total 100 parts

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

La Société GENESA Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010039566/18.

(100039058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Electromind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 76.547.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 février 2010

L'Assemblée Générale de la société anonyme ELECTROMIND S.A. a pris la résolution suivante:

1. L'Assemblée décide de remplacer le Commissaire aux Comptes, la société FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD-KLEIN S.à.r.l., et de nommer la société THE CLOVER, ayant son siège social à L-4963 CLEMENCY, Rue Haute, 8, pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme

VO CONSULTING LUX sa

Bureau d'expertise comptable

4, Rue d'Arlon - L-8399 Windhof

Signature

Référence de publication: 2010039567/18.

(100039588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Pallas Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 140.442.

Hiermit kündige ich mein Mandat als Verwaltungsrat der PALLAS INVESTMENTS S.A. (R.C. 140.442 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

Fabrice Becquer.

Luxembourg, den 17.03.2010.

LCG International S.A.
11A, Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Vögele
Verwaltungsratsvorsitzender

Référence de publication: 2010039562/16.

(100039195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Riviera Invest Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.273.

EXTRAIT

Monsieur René MORIS, conseil fiscal, demeurant à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
René MORIS

Référence de publication: 2010039556/12.

(100039438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

LogAxes Austria II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.588.100,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.735.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société en date 26 février 2010, que:

- M. Mark Phillips, ayant son adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 26 février 2010.

- M. Timo Hirte, ayant son adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 26 février 2010.

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- William Gilson;
- Thorsten Steffen;
- Timo Hirte.

A Luxembourg, le 16 mars 2010.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2010039560/21.

(100039255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

BGL BNP Paribas, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 6.481.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion
du Conseil d'administration du 25 février 2010*

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Christian Schaack comme membre du Comité de direction avec effet au 25 février 2010.

Le Conseil nomme Madame Anne Kayser et Messieurs Patrice Crochet, Dominique Goulem, Luc Henrard, Carlo Lessel et Kik Schneider comme membres du Comité de direction de la banque.

Ces nominations prendront effet à partir du 1^{er} mars 2010.

Suite à ces nominations, le Comité de direction se présente comme suit:

Eric Martin, Président

Carlo Thill, Président

Patrice Crochet, Membre

Dominique Goulem, Membre

Luc Henrard, Membre

Anne Kayser, Membre

Marc Lenert, Membre

Carlo Lessel, Membre

Robert Scharfe, Membre

Kik Schneider, Membre

Thierry Schuman, Membre

L'adresse professionnelle de Madame Anne Kayser et de Messieurs Eric Martin, Carlo Thill, Patrice Crochet, Dominique Goulem, Luc Henrard, Marc Lenert, Carlo Lessel, Robert Scharfe, Kik Schneider, Thierry Schuman et Christian Schaack est: 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

BGL BNP Paribas

Jean-Louis Margue

Secrétaire Général

Référence de publication: 2010039564/33.

(100039093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

BNP PAM Lux, BNP Paribas Asset Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 27.605.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenu le 17 mars 2010 au siège social de BNP Paribas Asset Management Luxembourg que le mandat du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers Luxembourg S.à r.l. a été renouvelé pour une nouvelle période d'un an.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Pour le Conseil d'Administration

BNP Paribas Asset Management Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010039570/15.

(100039550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

I.I.F.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4551 Niedercorn, 27, rue des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg B 99.617.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 5 mars 2010

Les administrateurs de la société anonyme I.I.F.C. S.A. ont pris la résolution suivante

1. Les administrateurs décident de nommer Monsieur Joël Pierson, demeurant à B-6750 MUSSON, Rue Georges Bodart, 71 au poste de Président du Conseil d'Administration, pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme

VO CONSULTING LUX sa

Bureau d'expertise comptable

4, Rue d'Arlon - L-8399 Windhof

Signature

Référence de publication: 2010039569/16.

(100039585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Sejbo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5370 Schuttrange, 22, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 112.080.

—
- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 22 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 457 du 2 mars 2006.

- Statuts modifiés en dernier lieu par-devant le même notaire en date du 30 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 3048 du 31 décembre 2008.

Il résulte d'une lettre adressée à la société SEJBO S.A. en date du 30 octobre 2009 que Monsieur Jean FABER a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 4 mars 2010 que Monsieur Mario BALLERINI, employé privé, demeurant à D-54441 WELLEN, In den Hasseln, 1, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Jean FABER. Monsieur Mario BALLERINI terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pour la société SEJBO S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010039686/23.

(100039015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Cap Grisnez S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 38.969.

Messieurs les Actionnaires

Messieurs les Administrateurs

Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de nos fonctions d'Administrateur de la société anonyme CAP GRISNEZ SA, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 Mars 2010.

Jean ZEIMET

Gérant

Référence de publication: 2010039624/14.

(100039314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

GM Management Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, 78, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 111.543.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010039666/10.

(100039417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Capint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 78.470.

Messieurs les Actionnaires

Messieurs les Administrateurs

Par la présente, je vous informe que je démissionne de mes fonctions d'Administrateur de la société anonyme CAPINT S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Angel Caschera.

Référence de publication: 2010039621/12.

(100039318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Sogefo S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, 78, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 108.554.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010039667/10.

(100039415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Cap Grisnez S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 38.969.

Messieurs les Actionnaires

Messieurs les Administrateurs

Par la présente, je vous informe que je démissionne de mes fonctions d'Administrateur de la société anonyme CAP GRISNEZ S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Angel Caschera.

Référence de publication: 2010039622/12.

(100039317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

DM & MP Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 103.801.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010039668/10.

(100039413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Drinks Import Export S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.
R.C.S. Luxembourg B 135.852.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010039660/10.

(100039426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Lorupe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 26, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 116.961.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010039664/10.

(100039418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Memora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 130.913.

In the year two thousand ten, on the twenty-fourth day of February.
Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General of the shareholders of the "Company": Memora S.A., a Luxembourg société anonyme, incorporated by a notarial deed drawn up on 30 May 2007, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.913 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 2160, page 103655 dated 1st October 2007. The Articles have been amended for the last time on 12 November 2008 by a deed drawn up by the notary Jean-Joseph Wagner, published in the Memorial under number 3013, page 144578, dated 23 December 2008.

The meeting is presided by Flora Gibert, notary clerk residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Rachel Uhl, notary clerk residing in Luxembourg.

These appointments having been made, the Chairman declared that:

The names of the shareholders represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Appearing Shareholders, the Notary, the Chairman, Scrutineer and Secretary, together with the proxy forms, signed in varietur by the shareholders represented at the meeting by proxyholders, the Notary and the Chairman, Scrutineer and Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

The attendance list shows that shareholders holding all the two billion six hundred and eighty-five million eight hundred and thirty-three thousand three hundred and seventy-five (2,685,833,375) shares of one cent (EUR 0.01) each representing the whole share capital of the Company are represented at the meeting by proxies. All the Appearing Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) To resolve the conversion of the following numbers of Class J Shares currently held by certain shareholders of the Company as follows:

- Conversion of 100 Class J Shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each and having the rights set out in the Articles (the "3i Group Plc Class J Shares") currently held by 3i Group Plc, a public company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom ("3i Group Plc") into 100 specific class shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each and having the features set forth in the Articles (the "3i Group Plc Specific Class Shares");

- Conversion of 3,648 Class J Shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each and having the rights set out in the Articles (the "3i Buyouts A Class J Shares") currently held by 3i Buyouts 08-10A LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom ("3i Buyouts A") into 3,648 specific class shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each and having the features set forth in the Articles (the "3i Buyouts A Specific Class Shares");

- Conversion of 388 Class J Shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each and having the rights set out in the Articles (the "3i Buyouts B Class J Shares") currently held by 3i Buyouts 08-10B LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom ("3i Buyouts B") into 388 specific class shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each and having the features set forth in the Articles (the "3i Buyouts B Specific Class Shares");

- Conversion of 855 Class J Shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each and having the rights set out in the Articles (the "3i Buyouts C Class J Shares") currently held by 3i Buyouts 08-10C LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom ("3i Buyouts C") into 855 specific class shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each and having the features set forth in the Articles (the "3i Buyouts C Specific Class Shares");

- Conversion of 1,857 Class J Shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each and having the rights set out in the Articles (the "3i Europartners Va Class J Shares") currently held by 3i Europartners Va LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom ("3i Europartners Va") into 1,857 specific class shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each and having the features set forth in the Articles (the "3i Europartners Va Specific Class Shares");

- Conversion of 2,058 Class J Shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each and having the rights set out in the Articles (the "3i Europartners Vb Class J Shares") currently held by 3i Europartners Vb LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom ("3i Europartners Vb") into 2,058 specific class shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each and having the features set forth in the Articles (the "3i Europartners Vb Specific Class Shares").

It is noted that the 3i Group Plc Specific Class Shares, the 3i Buyouts A Specific Class Shares, the 3i Buyouts B Specific Class Shares, the 3i Buyouts C Specific Class Shares, the 3i Europartners Va Specific Class Shares and the 3i Europartners Vb Specific Class Shares are together referred to as the "Specific Class Shares".

2) To amend articles 5, 28 and 32 of the Articles in order to reflect the above-mentioned resolution.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders resolves the conversion of 8,906 Class J Shares currently held by certain shareholders of the Company into Specific Class Shares as follows:

- Conversion of 100 Class J Shares currently held by 3i Group Plc into 100 3i Group Plc Specific Class Shares;
- Conversion of 3,648 Class J Shares currently held by 3i Buyouts A into 3,648 Buyouts A Specific Class Shares;
- Conversion of 388 Class J Shares currently held by 3i Buyouts B into 388 3i Buyouts B Specific Class Shares;
- Conversion of 855 Class J Shares currently held by 3i Buyouts C into 855 3i Buyouts C Specific Class Shares;
- Conversion of 1,857 Class J Shares currently held by 3i Europartners Va into 1,857 3i Europartners Va Specific Class Shares;
- Conversion of 2,058 Class J Shares currently held by 3i Europartners Vb into 2,058 3i Europartners Vb Specific Class Shares.

Second resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders resolves to amend articles 5, 28 and 32 of the Articles in order to reflect the above-mentioned resolution, which shall now read as follows:

" 5. Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty-six million eight hundred and fifty-eight thousand three hundred and thirty-three euros and seventy-five cents (EUR 26 858,333.75) represented by two billion six hundred and eighty-five million eight hundred and thirty-three thousand three hundred and seventy-five (2,685,833,375) shares of one cent (EUR 0.01) each, divided into: (i) two hundred and sixty-eight million five hundred and eighty-three thousand three hundred and thirty-seven (268,583,337) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"), (ii) two hundred and sixty-eight million five hundred and eighty-three thousand three hundred and thirty-seven (268,583,337) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) two hundred and sixty-eight million five hundred and eighty-three thousand three hundred and thirty-seven (268,583,337) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) two hundred and sixty-eight million five hundred and eighty-three thousand three hundred and thirty-seven (268,583,337) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) two hundred and sixty-eight million five hundred and eighty-three thousand three hundred and thirty-seven (268,583,337) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) two hundred and sixty-eight million five hundred and eighty-three thousand three hundred and thirty-eight (268,583,338) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"),

(vii) two hundred and sixty-eight million five hundred and eighty-three thousand three hundred and thirty-eight (268,583,338) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) two hundred and sixty-eight million five hundred and eighty-three thousand three hundred and thirty-eight (268,583,338) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) two hundred and sixty-eight million five hundred and eighty-three thousand three hundred and thirty-eight (268,583,338) ordinary shares of class I (the "Class I Shares"), (x) two hundred and sixty-eight million five hundred and seventy-four thousand four hundred and thirty-two (268,574,432) ordinary shares of class J (the "Class J Shares" and together referred with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares to as the "Ordinary Shares") and (xi) eight thousand nine hundred and six (8,906) shares (the "Specific Class Shares" and together with the Ordinary Shares, the "Shares"), each having such rights and obligations as set out in the Articles. The holders of the Shares are being referred to as the "Shareholders".

5.2 The Specific Class Shares shall confer the holder(s) thereof the right to the privileged dividend obtained by the Company from the class B shares (the "Specific Asset") it holds in GRAN ABERLAND S.L.U., a company registered in Spain with its registered office at Avenida de Europa (Parque Empresarial), 21, 28108, Alcobendas (Madrid) and registered at the Commercial Registry of Madrid, tomo 23896, folio 16, hoja M-429020 and Tax Identification Number B-85012441 ("Gran Aberland").

5.3 The financial rights and conditions attached to the different classes of shares are further detailed in article 28.

5.4 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Ordinary Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Ordinary Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Shares).

5.6 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Ordinary Shares, such Class of Ordinary Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting of Shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Ordinary Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.7 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Ordinary Shares to be repurchased and cancelled.

5.8 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting of Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 28 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.9 The share capital of the Company may also be reduced through the cancellation of Specific Class Shares by the cancellation of the entire class of Specific Class Shares through the repurchase and cancellation of all the Specific Class Shares in issue in such class.

5.10 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of the Specific Class Shares, such Specific Class Shares give right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Specific Available Amount (with the limitation however to the Specific Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting of Shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Specific Class Shares shall receive from the Company an amount equal to the Specific Cancellation Value Per Share for each Specific Class Share held by them and cancelled.

5.11 The Specific Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Specific Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Specific Class Share to be repurchased and cancelled.

5.12 The Specific Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting of Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 28 of the Articles. The Specific Total Cancellation Amount for the Specific Class Shares shall be the Available Amount of the Specific Class Shares at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Specific Total Cancellation Amount shall never be higher than such Specific Available Amount.

5.13 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share and the Cancellation Value Per Specific Share will become due and payable by the Company."

" 28. Distribution of Profits.

28.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

28.2 The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

28.3. The Board of Directors may decide to declare and pay interim dividends in accordance with the applicable legal provisions and in accordance with the provisions set forth hereafter.

28.4 The General Meeting of Shareholders shall allocate the annual profit or loss as follows:

28.4.1 Specific Class Shares:

a) In addition to the legal reserve required by law, the Company shall have another reserve dedicated to the Specific Class Shares, the balance of which shall be allocated exclusively to the holder(s) of the Specific Class Shares (the "Specific Reserve").

b) Each year, the Company shall determine the profit and loss attributable to the Specific Class Shares for accounting and tax purposes as if the Specific Asset to which they refer were the sole investment held by the Company (the "Specific Profit and Loss Account"). All expenses and incomes connected to the Specific Asset shall be credited to or debited from the Specific Profit and Loss Account.

c) The balance of the Specific Profit and Loss Account shall then be allocated to the Specific Reserve.

d) If and insofar that legal reserve has to be formed or its balance has to be increased by the Company in any financial year, the positive balance of the Specific Profit and Loss Accounts shall be used for this purpose but in proportion to the percentage representing the positive balance of the Specific Profit and Loss Account over the profit shown by the annual accounts.

e) If and insofar that a legal reserve becomes available for distribution, the amount released shall be added to the Specific Profit and Loss Account against which the legal reserve was formed or increased up to the proportion to which the proceeds of the Specific Profit and Loss Account have contributed to the formation or increase in legal reserve.

f) There shall be, as the case may be, a share premium account for the Ordinary Shares (the "Ordinary Share Premium Account"), and a share premium account for the Specific Class Shares (the "Specific Class Share Premium Account"):

(i) A share premium account resulting from any contribution in kind or cash by the holders of the Specific Class Shares in relation to the Specific Class Shares and share premium account resulting from further contributions to be made by the holders of such Specific Class Shares is, or shall, as the case may be, allocated to the corresponding Specific Class Share Premium Account;

(ii) A share premium account resulting from any contribution in kind or cash by the holders of the Ordinary Shares in relation to the Ordinary Shares and share premium account resulting from further contributions to be made by the holders of such Ordinary Shares is, or shall, as the case may be, allocated to the corresponding Ordinary Share Premium Account;

g) Dividends may be paid out of the Specific Profit and Loss Account and out of the Specific Class Share Premium Account only to the holders of the Specific Class Shares on a pro rata basis based on the proportion of Specific Class Shares they hold.

28.4.2 The remaining profit of the Company, after allocation to the Specific Reserve (the "Remaining Amount") shall be allocated and paid as follows:

a) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Ordinary Share shall be distributed equally to all holders of Ordinary Shares pro rata to their Shares regardless of Class of Ordinary Shares, then

b) the balance of the Remaining Amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class of Ordinary Shares in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence).

28.4.3 In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the 1915 Law and in accordance with the other applicable provisions of the 1915 Law."

" 32. Definition.

3i	means, jointly, 3i Group plc, 3i Buyouts 08-10A LP, 3i Buyouts 08-10B LP, 3i Buyouts 08-10C LP, 3i Europartners Va LP and 3i Europartners Vb LP.;
3i Europartners Va L.P.	means a UK partnership with address at 16 Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom, registered in England pursuant to the Limited Partnerships Act, 1907 under number 11419;
3i Europartners Vb L.P.,	means a UK partnership with address at 16 Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom, registered in England pursuant to the Limited Partnerships Act, 1907 under number 11420;
3i Related Party	means: (i) 3i Group plc and its subsidiary undertakings, and/or any parent undertaking of the 3i Group and/or any subsidiary undertakings of that parent undertaking (together "3i Group"); or

	(ii) any fund, investment vehicle or other investment entity (whether corporate or otherwise) established in any jurisdiction and which is: (a) managed or advised by an entity in the 3i Group, or (b) utilized for the purpose of allowing 3i Group employees (including former 3i Group employees) to participate directly or indirectly in the growth in value of the Memora Group ((a) and /b) together being referred to as "3i Funds"); or
	(iii) any investor in 3i Funds.
	For these purposes, "subsidiary undertaking" and "parent undertaking" have the same meaning as in the UK Companies Act, 2006.
Acceptance Period	has the meaning given to it in Article 21.1.1;
Acquirer	has the meaning given to it in Article 21.1.1;
Additional Amount	has the meaning given to it in Article 30.2;
Additional Investor	has the meaning given to it in Article 25.1;
Amounts Invested	has the meaning given to it in Article 30.3.8;
Amounts Received	has the meaning given to it in Article 30.3.8;
Articles	means the articles of incorporation of the Company as amended from time to time;
Available Amount	means in relation to the Ordinary Shares the total amount of net profits attributable to the Ordinary Shares (as determined in accordance with Article 28 of the Articles) of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 28 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Ordinary Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles and attributable to the Ordinary Shares in accordance with the provisions of Article 28 of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA = Available Amount NP = net profits attributable to the Ordinary Shares in accordance with the provisions of Article 28 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant Class of Shares in accordance with the provisions of Article 28 of the Articles) P = any freely distributable reserves (excluding, for the avoidance of doubt, the Specific Reserve and the Specific Class Share Premium Account) CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Ordinary Shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.
Bank	means the financial institutions financing the acquisition of Memora;
Board Members	has the meaning given to it in Article 9.1;
Board of Directors	has the meaning given to it in Article 9.1;
Business Plan	means the business plan prepared by or on behalf of the Management Team and the documents annexed to that plan in the agreed terms;
Cancellation Value Per Share	means the cancellation amount per Ordinary Share to be paid to the Shareholders;
Chairman	has the meaning given to it in Article 10.1;
Class of Shares	means either of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares, the Class J Shares and the Specific Class Shares as defined in Article 5.1;
Companies	means Gran Aberland, Memora and their subsidiaries;
Connected Companies	has the meaning given to it in Article 3.3;
Convertible Loans	means that loan notes to be issued by the Company and which might be subscribed by either of 3i Group, Plc, 3i Buyouts 08-10A LP, 3i Buyouts 08-10B LP and 3i Buyouts 08-10C LP from time to time;
Corporate Executive	has the meaning given to it in the Shareholders Agreement;
Director Advisor	means Mr. Rafael Suñol Trepas;

EBITDA	means the United States Employee Retirement Income Security Act, 1974 as amended from time to time;
Equity Accounted Companies	means the Companies as may be listed in the Shareholders Agreement;
ERISA Investors	means 3i Europartners Va LP, 3i Europartners Vb LP or any other investor who from time to time notifies the Company that it or one of its affiliates is intended to be a "venture capital operating company" as defined in the "Plan Asset Regulations" for the purposes of ERISA;
Executive President	means Mr. Ramón Lafuente Lestón;
Exit	has the meaning given to it in Article 30.1;
Facilities Agreements	means those finance documents which might be signed from time to time with respect to the acquisition of the Investment;
General Meeting of Shareholders	means the general meeting of Shareholders of the Company from time to time;
Gran Aberland	means Gran Aberland, S.L., being a company registered in Madrid at Calle Ramón de la Cruz 17, 1º Izquierda, incorporated for an indefinite duration;
Intercreditor Agreement	means any intercreditor agreement which might be signed in relation with the Facilities Agreement;
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;
Interim Account Date	means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares;
Investment	means the joint investment of the partners in the acquisition of the group of companies of which Memora is the parent;
IRR	has the meaning given to it in Article 30.3.8;
Management Team	means each of the individual listed in the Shareholders Agreement as amended from time to time and each individual being a Manager;
Market Value	has the meaning given to it in the Shareholders Agreement;
Memora	means Mémora Inversiones Funerarias, S.L., being a Spanish company, formerly operating under the name Inversiones Técnicas Urbanas, S.L, with registered address at Avenida de Europa 18, Parque Empresarial La Moraleja, Alcobendas, 28108 Madrid, and the holder of Tax Code B-830694450;
Memora Group	means the Companies jointly;
Memora Lux Shares	means the Shares of the Company owned by the Management Team, the Director Advisor and the Executive President;
Multi-Group Companies	means the Companies as may be listed in the Shareholders Agreement;
Multiple	has the meaning given to it in Article 30.1;
One-Off Bonus	has the meaning given to it in the Shareholders Agreement;
Prior Notification	has the meaning given to it in Article 21.1.1;
Shareholders	means the holders of the Shares from time to time;
Shareholders Agreement	means any shareholders' agreement which might be entered into between the Shareholders and the Company;
Shares	means the shares representing the share capital of the Company and divided into Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares, Class J Shares and the Specific Class Shares issued by the Company from time to time;
Shares Offered	has the meaning given to it in Article 23.1.2;
Shares to be Transferred	has the meaning given to it in Article 21.1.1;
Sole Member	has the meaning given to it in Article 9.2;
Specific Available Amount	means in relation to the Specific Class Shares the total amount of net profits attributable to the Specific Class Shares (as determined in accordance with Article 28 of the Articles) of the Company (including carried forward profits) to the extend the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 28 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves attributable to the Specific Class Shares in accordance with Article 28 of the Articles and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Specific Class Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in

the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Specific Available Amount

NP = net profits attributable to the Specific Class Shares in accordance with the provisions of Article 28 of the Articles (including carried forward profits as determined for the Specific Class Shares in accordance with the provisions of Article 28 of the Articles)

P = distributable reserves attributable to the Specific Class Shares in accordance with Article 28 of the Articles (including, for the avoidance of doubt, the Specific Reserve and the Specific Class Share Premium Account)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Specific Class Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Specific Cancellation value Per Share	means the cancellation amount per Specific Class Share to be paid to the Shareholders;
Specific Total Cancellation Amount	means the amount to be paid as the redemption price for the Specific Class Shares so redeemed;
Tag-Along Right	has the meaning given to it in Article 23.1.1;
Transferring Shareholders	has the meaning given to it in Article 21.1.1;
Total Cancellation Amount	means the amount to be paid as the redemption price for the Ordinary Shares so redeemed."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euros.

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Shareholders, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Appearing Shareholders (or, as appropriate, their proxyholders), who are known to the Notary by their names, first names, civil status and residence, the Appearing Shareholders (or, as appropriate, their proxyholders), the Notary, the Chairman, the Secretary and the Scrutineer have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la "Société":

Memora S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié en date du 30 mai 2007, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.913, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2160, page 103655 daté du 1^{er} octobre 2007. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 12 novembre 2008 par un acte du notaire Jean-Joseph Wagner, publié au Mémorial numéro 3013, page 144578 daté du 23 décembre 2008.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

Les noms des actionnaires représentés à l'assemblée (ensemble définis comme les "Actionnaires Comparants") et le nombre d'actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par et au nom des Actionnaires Comparants, le Notaire, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, ensemble avec les formulaires de procuration, signés ne varietur par les actionnaires représentés à l'assemblée par des mandataires, le Notaire et le

Président, le Scrutateur et le Secrétaire, devront rester annexés au présent acte et devront être enregistrés avec cet acte.

Il ressort de la liste de présence que les actionnaires détenant deux milliards six cent quatre-vingt-cinq millions huit cent trente-trois mille trois cent soixante-quinze (2.685.833.375) actions d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et représentant la totalité du capital social de la Société sont représentés à l'assemblée par des mandataires. Tous les Actionnaires Comparants ont déclaré avoir été préalablement correctement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé aux formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Décider la conversion du nombre d'Actions de Catégorie J suivant actuellement détenues par certains actionnaires de la Société comme suit:

- Conversion de 100 Actions de Catégorie J ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et ayant les droits décrits dans les Statuts (les "Actions de Catégorie J 3i Group Plc") actuellement détenues par 3i Group Plc, une société de droit anglais, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni ("3i Group Plc") en 100 actions de catégorie spécifique ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et ayant les caractéristiques décrites dans les Statuts (les "Actions de Catégorie Spécifique 3i Group Plc");

- Conversion de 3.648 Actions de Catégorie J ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et ayant les droits décrits dans les Statuts (les "Actions de Catégorie J 3i Buyouts A") actuellement détenues par 3i Buyouts 08-10A LP, une entité de droit anglais, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni ("3i Buyouts A") en 3.648 actions de catégorie spécifique ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et ayant les caractéristiques décrites dans les Statuts (les "Actions de Catégorie Spécifique 3i Buyouts A");

- Conversion de 388 Actions de Catégorie J ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et ayant les droits décrits dans les Statuts (les "Actions de Catégorie J 3i Buyouts B") actuellement détenues par 3i Buyouts 08-10B LP, une entité de droit anglais, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni ("3i Buyouts B") en 388 actions de catégorie spécifique ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et ayant les caractéristiques décrites dans les Statuts (les "Actions de Catégorie Spécifique 3i Buyouts B");

- Conversion de 855 Actions de Catégorie J ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et ayant les droits décrits dans les Statuts (les "Actions de Catégorie J 3i Buyouts C") actuellement détenues par 3i Buyouts 08-10C LP, une entité de droit anglais, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni ("3i Buyouts C") en 855 actions de catégorie spécifique ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et ayant les caractéristiques décrites dans les Statuts (les "Actions de Catégorie Spécifique 3i Buyouts C");

- Conversion de 1.857 Actions de Catégorie J ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et ayant les droits décrits dans les Statuts (les "Actions de Catégorie J 3i Europartners Va") actuellement détenues par 3i Europartners Va LP, une société de droit anglais, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni ("3i Europartners Va") en 1.857 actions de catégorie spécifique ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et ayant les caractéristiques décrites dans les Statuts (les "Actions de Catégorie Spécifique 3i Europartners Va"); et

- Conversion de 2.058 Actions de Catégorie J ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et ayant les droits décrits dans les Statuts (les "Actions de Catégorie J 3i Europartners Vb") actuellement détenues par 3i Europartners Vb LP, une société de droit anglais, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni ("3i Europartners Vb") en 2.058 actions de catégorie spécifique ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et ayant les caractéristiques décrites dans les Statuts (les "Actions de Catégorie Spécifique 3i Europartners Vb");

- Il est noté que les Actions de Catégorie Spécifiques 3i Group plc, les Actions de Catégorie Spécifiques 3i Buyouts A, les Actions de Catégorie Spécifiques 3i Buyouts B, les Actions de Catégorie Spécifiques 3i Europartners Va, et les Actions de Catégorie Spécifiques 3i Europartners Vb sont collectivement désignées les "Actions de Catégorie Spécifique".

2) Modification des articles 5, 28 et 32 des Statuts afin de refléter la résolution ci-avant.

1. Résolutions

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la conversion des 8.906 Actions de Catégorie J actuellement détenues par certains actionnaires de la Société en Actions de Catégorie Spécifique comme suit:

- Conversion de 100 Actions de Catégorie J actuellement détenues par 3i Group Plc en 100 Actions de Catégorie Spécifique 3i Group Plc;

- Conversion de 3.648 Actions de Catégorie J actuellement détenues par 3i Buyouts A en 3.648 Actions de Catégorie Spécifique 3i Buyouts A;

- Conversion de 388 Actions de Catégorie J actuellement détenues par 3i Buyouts B en 388 Actions de Catégorie Spécifique 3i Buyouts B;
- Conversion de 855 Actions de Catégorie J actuellement détenues par 3i Buyouts B en 855 Actions de Catégorie Spécifique 3i Buyouts B;
- Conversion de 1.857 Actions de Catégorie J actuellement détenues par 3i Europartners Va en 1.857 Actions de Catégorie Spécifique 3i Europartners Va; et
- Conversion de 2.058 Actions de Catégorie J actuellement détenues par 3i Europartners Vb en 2.058 Actions de Catégorie Spécifique 3i Europartners Vb.

Seconde résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier les articles 5, 28 et 32 des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus, qui devront dorénavant être lus comme suit:

" 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à vingt-six million huit cent cinquante-huit mille trois cent trente-trois Euros et soixante-quinze cents (EUR 26,858,333.75) représenté par deux milliard six cent quatre-vingt cinq million huit cent trente trois mille trois cent soixante quinze (2,685,833,375) actions d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01,-) chacune, divisé en: (i) deux cent soixante-huit million cinq cent quatre-vingt trois mille trois cent trente-sept (268,583,337) actions ordinaires de catégorie "A" (les "Actions de Catégorie A "), (ii) deux cent soixante-huit million cinq cent quatre-vingt trois mille trois cent trente-sept (268,583,337) actions ordinaires de catégorie "B" (les "Actions de Catégorie B"), (iii) deux cent soixante-huit million cinq cent quatre-vingt trois mille trois cent trente-sept (268,583,337) actions ordinaires de catégorie "C" (les "Actions de Catégorie C"), (iv) deux cent soixante-huit million cinq cent quatre-vingt trois mille trois cent trente-sept (268,583,337) actions ordinaires de catégorie "D" (les "Actions de Catégorie D"), (v) deux cent soixante-huit million cinq cent quatre-vingt trois mille trois cent trente-sept (268,583,337) actions ordinaires de catégorie "E" (les "Actions de Catégorie E"), (vi) deux cent soixante-huit million cinq cent quatre-vingt trois mille trois cent trente-huit (268,583,338) actions ordinaires de catégorie "F" (les "Actions de Catégorie F"), (vii) deux cent soixante-huit million cinq cent quatre-vingt trois mille trois cent trente-huit (268,583,338) actions ordinaires de catégorie "G" (les "Actions de Catégorie G"), (viii) deux cent soixante-huit million cinq cent quatre-vingt trois mille trois cent trente-huit (268,583,338) actions ordinaires de catégorie "H" (les "Actions de Catégorie H"), (ix) deux cent soixante-huit million cinq cent quatre-vingt trois mille trois cent trente-huit (268,583,338) actions ordinaires de catégorie "I" (les "Actions de Catégorie I"), (x) deux cent soixante-huit million cinq cent quatre-vingt trois mille trois cent trente-huit (268,583,338) actions ordinaires de catégorie "J" (les "Actions de Catégorie J" et collectivement désignées avec les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D, les Actions de Catégorie E, les Actions de Catégorie F, les Actions de Catégorie G, les Actions de Catégorie H et les Actions de Catégorie I, les "Actions Ordinaires"), et (xi) huit mille neuf cent six (8.906) actions de catégorie spécifique (les "Actions de Catégorie Spécifique", et collectivement désignées avec les Actions Ordinaires, les "Actions"), chacune ayant les droits et obligations tels que définis par les Statuts. Les détenteurs des Actions sont désignés comme étant les "Actionnaires".

5.2 Les Actions de Catégorie Spécifique donnent droit à leur(s) propriétaire(s) au dividende privilégié obtenu par la Société des Actions de classe B (V "Actif Spécifique") qu'elle détient dans GRAN ABERLAND S.L.U., une société de droit espagnol ayant son siège social à Avenida de Europa (Parque Empresarial), 21, 28108, Alcobendas (Madrid) et immatriculée auprès du Registre de Commerce de Madrid, tomo 23896, folio 16, hoja M-429020 et Numéro d'Identification Fiscal B-85012441 ("Gran Aberland").

5.3 Les droits et conditions financiers attachés aux différentes catégories d'actions sont détaillés plus avant dans l'article 28.

5.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

5.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation d'Actions y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Catégorie d'Actions Ordinaires par le rachat et l'annulation de toutes les Actions émises de cette/ ces Catégorie(s). En cas de rachats et d'annulations de Catégories d'Actions Ordinaires, de tels annulations et rachats d'Actions seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (débutant avec les Actions de Catégorie J).

5.6 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs Catégories d'Actions Ordinaires, chaque Catégorie d'Actions Ordinaires donne droit à son détenteur au pro rata de sa détention dans cette catégorie au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires) et les détenteurs de Actions de la Catégorie d'Actions Ordinaires rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque Actions de la Catégorie détenue par eux et annulée.

5.7 La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la Classe d'Actions devant être rachetée et annulée.

5.8 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale des Actionnaires sur la base de comptes intermédiaires pertinents et conformément aux dispositions de

l'Article 28 des Statuts. Le Montant Total d'Annulation pour les Catégories J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la catégorie considérée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'Assemblée Générale des Actionnaires selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.9 Le capital social de la Société pourra également être réduit par annulation des Catégories d'Actions Spécifiques par annulation de l'ensemble de la Catégorie d'Actions Spécifiques par le rachat et l'annulation de toutes les Actions de Catégorie Spécifique émises dans une telle catégorie.

5.10 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation des Actions de Catégorie Spécifique, de telles Actions de Catégorie Spécifique donnent droit à leurs détenteurs au pro rata de leur détention dans cette catégorie au Montant Disponible Spécifique (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation Spécifique tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires) et les détenteurs des Actions de Catégorie Spécifique rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Spécifique par Action pour chaque Action de Catégorie Spécifique détenue par eux et annulée.

5.11 La Valeur d'Annulation Spécifique par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation Spécifique par le nombre d'Actions émises de Catégorie Spécifique émises à être rachetée et annulée.

5.12 Le Montant Total d'Annulation Spécifique sera un montant déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale des Actionnaires sur la base de comptes intermédiaires pertinents et conformément aux dispositions de l'Article 28 des Statuts. Le Montant Total d'Annulation Spécifique pour les Actions de Catégorie Spécifique sera le Montant Disponible des Actions de Catégorie Spécifique considéré au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'Assemblée Générale des Actionnaires selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition que le Montant Total d'Annulation Spécifique ne soit jamais supérieur au Montant Disponible Spécifique.

5.13 A compter du rachat et de l'annulation des Actions de la Catégorie d'Actions concernée, la Valeur d'Annulation Par Action et la valeur d'Annulation par Action Spécifique sera due et payable par la Société."

" 28. Répartition des bénéfices.

28.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets seront prélevés pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent du capital social émis de la Société.

28.2 La balance peut être distribuée aux Actionnaires sur décision d'une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux dispositions définies ci-après.

28.3 Le Conseil d'Administration peut décider de déclarer et de payer des acomptes sur dividendes conformément aux dispositions légales applicables et conformément aux dispositions exposées ci-après.

28.4 L'Assemblée Générale des Actionnaires doit allouer le bénéfice ou la perte annuelle comme suit:

28.4.1 Actions de Catégorie Spécifique:

a) En complément de la réserve légale exigée par la loi, la Société devra avoir une autre réserve dédiée aux Actions de Catégorie Spécifique, le solde de celle-ci devra être alloué exclusivement à/aux détenteur(s) des Actions de Catégorie Spécifique (la "Réserve Spécifique").

b) Chaque année, la Société doit déterminer les bénéfices et pertes attribuable aux Actions de Catégorie Spécifique pour des raisons comptables et fiscales, comme si l'Actif Spécifique auquel elles se rapportent était le seul investissement détenu par la Société (le "Compte de Résultats Spécifique"). Toutes les dépenses et revenus liés à l'Actif Spécifique doivent être crédités au, ou débités du Compte de Résultats Spécifique.

c) Le solde du Compte de Résultats Spécifique devra ensuite être alloué à la Réserve Spécifique.

d) Si et pour autant que la réserve légale doive être formée ou que son solde doive être augmenté par la Société lors d'une année sociale, le solde positif du Comptes de Résultats Spécifique doit être utilisé à cette fin mais en proportion du pourcentage représentant le solde positif du Compte de Résultats Spécifique sur les bénéfices montrés par les comptes annuels.

e) Si et à tel point que la réserve légale devienne disponible pour distribution, le montant libéré devra être ajouté au Compte de Résultats Spécifique en vertu duquel la réserve légale a été formée ou augmentée dans la proportion dans laquelle les produits du Compte de Résultats Spécifique ont contribué à la formation et à l'augmentation de la réserve légale.

f) Il devra y avoir, le cas échéant, un compte de prime d'émission pour les Actions Ordinaires (le "Compte de Prime d'Emission d'Actions Ordinaires") et un compte de prime d'émission pour les Actions de Catégorie Spécifique (le "Compte de Prime d'Emission d'Actions de Catégorie Spécifique"):

i. Un compte de prime d'émission résultant de tout apport en nature ou en espèce par les détenteurs d'Actions de Catégorie Spécifique en relation avec les Actions de Catégorie Spécifiques et le compte de prime d'émission résultant de tout apport ultérieur à faire par les détenteurs de telles Actions de Catégorie Spécifique est ou doit être, selon le cas, alloué au Compte de Prime d'Emission d'Actions de Catégorie Spécifique correspondant;

ii. Un compte de prime d'émission résultant de tout apport en nature ou en espèce par les détenteurs d'Actions Ordinaires en relation avec les Actions Ordinaires et le compte de prime d'émission résultant de tout apport ultérieur

à faire par les détenteurs de ces Actions Ordinaires est ou doit être, selon le cas, alloué au Compte de Prime d'Emission d'Actions Ordinaires correspondant;

g) Des dividendes peuvent être prélevées du Compte de Résultats Spécifique et du Compte de Prime d'Emission d'Actions de Catégorie Spécifique seulement aux détenteurs d'Actions de Catégorie Spécifique au pro rata de la proportion d'Actions de Catégorie Spécifique détenues par eux.

28.4.2 Le bénéfice restant de la Société, après allocation à la Réserve Spécifique (le "Montant Restant") devra être alloué et payé comme suit:

a) Un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque Action Ordinaire devra être distribué de manière égale à tous les détenteurs d'Actions Ordinaires au pro rata de leurs Actions indépendamment de la Catégorie d'Actions Ordinaires, puis

b) le solde du Montant Restant devra être alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière Catégorie d'Actions Ordinaires dans l'ordre inverse de l'ordre alphabétique (à savoir premièrement les Actions de Catégorie J, puis s'il n'existe plus d'Actions de Catégorie J, les Actions de Catégorie I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste plus que des Actions de Catégorie A).

28.4.3. Dans tous les cas, des dividendes ne peuvent seulement être distribués et des Actions rachetées que dans la mesure où la Société possède des sommes distribuables au sens de la Loi de 1915 et conformément aux autres dispositions applicables de la Loi de 1915."

" 32. Définition.

3i	signifie, conjointement, 3i Group Pic, 3i Buyouts 08-10A LP, 3i Buyouts 08-10B LP, 3i Buyouts 08-10C LP, 3i Europartners Va LP et 3i Europartners Vb LP;
3i Europartners Va L.P.	signifie une société de droit anglais (UK partnership) ayant son siège social au 16 Palace Street, Londres, SW1E 5JD, Royaume Uni, enregistrée en Angleterre conformément à la loi "Limited Partnerships Act, 1907" sous le numéro 11419;
3i Europartners Vb L.P.	signifie une société de droit anglais (UK partnership) ayant son siège social au 16 Palace Street, Londres, SW1E 5JD, Royaume Uni, enregistrée en Angleterre conformément à la loi "Limited Partnerships Act, 1907" sous le numéro 11420;
Acquéreur	a le sens donné à l'Article 21.1.1;
Actions	signifie les actions représentatives de capital de la Société et divisées en Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B, Actions de Catégorie C, Actions de Catégorie D, Actions de Catégorie E, Actions de Catégorie F, Actions de Catégorie G, Actions de Catégorie H, Actions de Catégorie I, Actions de Catégorie J et Actions de Catégorie Spécifique émises par la Société de temps à autre;
Actions à Céder	a le sens donné à l'Article 21.1.1;
Actions Memora Lux	signifie les Actions de la Société détenues par l'Equipe de Gestion, le Conseiller Directeur et le Président Exécutif;
Actions Offertes	a le sens donné à l'Article 23.1.2;
Actionnaires	signifie les détenteurs des Actions de temps à autres;
Actionnaires Cédants	a le sens donné à l'Article 21.1.1;
Assemblée Générale des Actionnaires	signifie l'assemblée générale des Actionnaires de la Société de temps à autres;
Banque	signifie les institutions financières ayant financé l'acquisition de Memora;
Bonus One-Off	a le sens donné dans le Pacte d'Actionnaires;
Business Plan	signifie le business plan préparé par ou pour le compte de l'Equipe de Gestion et les documents annexés à ce plan dans les termes convenus;
Catégorie d'Actions	signifie soit les Actions de Catégorie A, soit les Actions de Catégorie B, soit les Actions de Catégorie C, soit les Actions de Catégorie D, soit les Actions de Catégorie E, soit les Actions de Catégorie F, soit les Actions de Catégorie G, soit les Actions de Catégorie H, soit les Actions de Catégorie I, soit les Actions de Catégorie J, soit les Actions de Catégorie Spécifique telles que définies à l'Article 5.1;
Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée;
Conseil d'Administration	a le sens donné à l'Article 9.1;
Conseiller Directeur	signifie M. Rafael Sunol Trepas;
Convention de Crédit	signifie les documents financiers qui pourraient être signés de temps à autre et relatifs à l'acquisition de l'Investissement;
Convention entre Créanciers	signifie toute convention entre créanciers susceptible d'être signée en rapport avec la Convention de Crédit;

Corporate Executives	a le sens donné au Pacte d'Actionnaires;
Date des Comptes Intérimaires	signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie d'Actions concernée;
Droit Tag-Along	a le sens donné à l'Article 23.1.1;
EBITDA	signifie la loi "United States Employee Retirement Income Security Act, 1974" telle qu'amendée de temps à autres;
Equipe de Gestion	signifie chacune des personnes énumérées dans le Pacte d'Actionnaires tel qu'amendé de temps à autres, étant chacune individuellement un Gérant;
Gran Aberland	signifie Gran Aberland, S.L., étant une société enregistrée à Madrid à Calle Ramon de la Cruz 17, 1° Izquierda, pour une durée indéfinie;
Groupe Memora	signifie les Sociétés prises collectivement;
Investissement	signifie l'investissement conjoint des associés dans l'acquisition du groupe de sociétés duquel Memora est le parent;
Investisseur Additionnel	a le sens donné à l'Article 25.1;
Investisseurs ERISA	signifie Si Europartners Va LP, 3i Europartners Vb LP ou tout autre investisseur qui de temps à autre notifie à la Société que lui ou l'un de ses affiliés ont l'intention d'être une société capital-risque "venture capital operating company" telle qu'elle est définie dans le "Plan Asset Regulation" pour les besoins de ERISA;
IRR	a le sens donné à l'Article 30.3.8;
Memora	signifie Memora Inversiones Funerarias, S.L., une société de droit espagnol, exerçant anciennement son activité sous le nom Inversiones Técnicas Urbanas, S.L., dont le siège social est sis Avenida de Europa 18, Parque Empresarial La Moraleja, Alcobendas, 28108 Madrid (Espagne), et détenteur du numéro d'immatriculation (Tax Code) B-830694450;
Membre Unique	a le sens donné à l'Article 9.2;
Membres du Conseil	a le sens donné à l'Article 9.1;
Montant Additionnel	a le sens donné à l'Article 30.2;
Montant Disponible	signifie en relation avec les Actions Ordinaires, le montant total des bénéfices nets de la Société attribuable aux Actions Ordinaires (ainsi que déterminé conformément à l'article 28 des Statuts) (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les actionnaires auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'Article 28 des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable et les autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la Catégorie d'Actions Ordinaires de la Catégorie devant être annulées mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve conformément aux dispositions légales ou aux Statuts et attribuables aux Actions Ordinaires conformément aux dispositions de l'Article 28 des Statuts, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (sans pour éviter tout doute, tout double calcul) de tel façon que: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Où: AA = Montant Disponible NP = bénéfices nets attribuable aux Actions Ordinaires conformément aux dispositions de l'Article 28 des Statuts (y compris les profits à reporter ainsi que déterminés pour la Catégorie d'Actions conformément aux dispositions de l'Article 28 des Statuts) P = toute prime d'émission librement distribuable (à l'exclusion, pour éviter tout doute, de la Réserve Spécifique et du Compte de Prime d'Emission Spécifique) CR = le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale lié à la Catégorie d'Actions Ordinaires devant être annulée L = pertes (y compris les pertes reportées) LR = toutes sommes devant être mises en réserve conformément aux dispositions légales ou aux Statuts.
Montant Disponible Spécifique	signifie en relation avec les Actions de Catégorie Spécifique, le montant total des bénéfices nets de la Société attribuables aux Actions de Catégorie Spécifique (ainsi que déterminé conformément à l'article 28 des Statuts) (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les actionnaires auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'Article 28 des Statuts, augmenté par (i)

toute prime d'émission librement distribuable attribuable aux Actions de Catégorie Spécifiques conformément à l'Article 28 des Statuts et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale lié aux Actions de Catégorie Spécifique devant être annulées mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mise en réserve conformément aux dispositions légales ou aux Statuts à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (sans pour éviter tout doute, tout double calcul) de tel façon que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA = Montant Disponible Spécifique

NP = bénéfices nets attribuable aux Actions de Catégorie Spécifique conformément aux dispositions de l'Article 28 des Statuts (y compris les bénéfices reportés ainsi que déterminés pour les Actions de Catégorie Spécifique conformément aux dispositions de l'Article 28 des Statuts)

P = les réserves distribuables attribuables aux Actions de catégorie Spécifique conformément à l'Article 28 des Statuts (y compris, pour éviter tout doute, de la Réserve Spécifique et du Compte de Prime d'Emission des Actions de Catégorie Spécifique)

CR = le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale lié aux Actions Ordinaires de la Classe devant être annulées

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toutes sommes devant être mises en réserve conformément aux dispositions légales ou aux Statuts.

Montants Investis	a le sens donné à l'Article 30.3.8;
Montants Reçus	a le sens donné à l'Article 30.3.8;
Montant Total d'Annulation	signifie le montant à payer comme prix de rachat pour les Actions Ordinaires ainsi annulées;
Montant Total d'Annulation Spécifique	signifie le montant à payer comme prix de rachat pour les Actions de Catégorie Spécifique ainsi annulées;
Multiple	a le sens donné à l'Article 30.1;
Notification préalable	a le sens donné à l'Article 21.1.1;
Pacte d'Actionnaires	signifie tout pacte d'actionnaires qui pourra être conclu entre les Actionnaires et la Société;
Période d'Approbation	a le sens donné à l'Article 21.1.1;
Prêts Convertibles	signifie les billets d'emprunt (loan notes) devant être émis par la Société et qui pourraient être souscrits soit par 3i Group, Plc. soit par 3i Buyouts 08-10A LP soit 3i Buyouts 08-10B LP soit par 3i Buyouts 08-10C LP de temps à autres;
Président	a le sens donné à l'Article 10.1;
Président Exécutif	signifie M. Ramon Lafuente Leston;
Sociétés	signifie Gran Aberland, Mémora et leurs filiales;
Sociétés Apparentées	a le sens donné à l'Article 3.3;
Sociétés Multi-Groupe	signifie les Sociétés telles qu'elles peuvent être listées dans le Pacte d'Actionnaires;
Sociétés de Participation	signifie les Sociétés qui sont énumérées comme telle dans le Pacte d'Actionnaires;
Comptable	
Sortie	a le sens donné à l'Article 30.1;
Statuts	signifie les statuts de la Société tels qu'amendés de temps à autres;
Valeur d'Annulation par Action	Signifie le montant d'annulation par Action Ordinaire devant être payée aux Actionnaires;
Valeur d'Annulation Spécifique par Action	Signifie le montant d'annulation par Action de Catégorie Ordinaire devant être payée aux Actionnaires;
Valeur de Marché	a le sens donné dans le Pacte d'Actionnaires."

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement mille deux cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Associés Comparants, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Ce document ayant été lu aux Comparants qui sont connus par le Notaire par leurs noms de famille, prénoms, état civil et résidence, ils ont signé ensemble avec le Notaire cet acte.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2010. Relation: LAC/2010/8599. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010038356/741.

(100037959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

DM & MP Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 103.801.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010039669/10.

(100039411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Pertinax SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, 78, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 102.393.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010039670/10.

(100039410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Europalux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010039898/10.

(100039116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Europalux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010039899/10.

(100039115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Mezz Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 122.997.

Dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2008 déposé le 29/01/2010 sous la référence n° L100015099.04 au
Registre de Commerce et des Sociétés

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010039907/14.

(100039155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Vent 2007 S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 131.517.

Par la présente, nous vous informons de la dénonciation du siège social de la société sous rubrique en date du 15 mars 2010 par Facts Services S.à r.l., et ce avec effet immédiat.

Avis est donné par ailleurs que les trois membres du Conseil d'Administration de la Société ont démissionné en date du 15 mars 2010, en l'occurrence:

Mme Valérie Emond, Mme Ewelina Margalska et M. Geoffrey Henry de leur poste d'Administrateur.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Pour copie conforme

Geoffrey Henry

Référence de publication: 2010039887/14.

(100039492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Immo JO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8313 Capellen, 1A, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 111.235.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq février.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Madame Danielle CIATTI, femme au foyer, née à Differdange, le 3 mars 1970, demeurant à L-5670 Altwies, 31, rue Jean-Pierre Koppes.

2) Monsieur Jos CIATTI, employé privé, né à Pétange, le 18 mars 1943, demeurant à L-4916 Bascharage, 49, rue Pierre Clément.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée "IMMO JO S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8313 Capellen, 1a, rue Basse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111235, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 268 du 7 février 2006,

et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte avec émotion et profond regret du décès de Madame Christiane CIATTI-DI LENA, en son vivant femme au foyer, née à Rivo di Paluzza, (Italie), le 12 mai 1946, ayant eu son dernier domicile à L-4916 Bascharage, 49, rue Pierre Clément, survenu le 13 décembre 2007.

Madame Christiane CIATTI-DI LENA était mariée avec Monsieur Jos CIATTI, préqualifié, sous le régime de la communauté universelle avec attribution de la totalité de cette communauté au profit du survivant d'eux suivant contrat de mariage reçu par le notaire instrumentant en date du 5 décembre 2006.

En vertu des stipulations du prédit contrat de mariage, les parts sociales détenues par la défunte dans la Société, soit deux cent cinquante (250) parts sociales, sont échues à Monsieur Jos CIATTI, préqualifié.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

Troisième résolution

L'Assemblée décide:

- de révoquer Monsieur Jean-Guy CIATTI de sa fonction de gérant administratif de la Société;
- de lui accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour;
- de nommer l'actuel gérant technique Monsieur Jos CIATTI comme dorénavant gérant unique; et
- de fixer le pouvoir de signature du gérant comme suit:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cents euros et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CIATTI - CIATTI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mars 2010. Relation GRE/2010/774. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010040182/55.

(100040005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Brand Marketing Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 111.651.

Les comptes annuels au 30 avril 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010039901/10.

(100039111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Sel Classics (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1865 Luxembourg, 8, rue Jean-Pierre Koenig.

R.C.S. Luxembourg B 60.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2010039902/10.

(100039108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Arabesque Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 141.015.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix mars.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- "CONFIDENCE FINANCIAL LTD", une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, OMC Chambers, P.O. Box 6132,

représentée par Monsieur René KINNEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 25 février 2010,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

2.- "TRIPLE F LIMITED", société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

représentée par Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC/2007/8685.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont exposé au notaire instrumentaire:

1. Que "TRIPLE F LIMITED", prénommée, agissant en sa qualité de gérante de la société à responsabilité limitée "ARABESQUE MEDIA S. à r.l.". ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 4 août 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2206 du 10 septembre 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 141.015, a déclaré accepter le 25 février 2010 au nom de la Société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code civil,

- la cession de soixante-deux (62) parts sociales, en date du 25 février 2010, par la société "TRIPLE F LIMITED", prénommée, à la société "CONFIDENCE FINANCIAL LTD", prénommée,

- la cession de soixante-deux (62) parts sociales, en date du 25 février 2010, par "FFF LIMITED", société de droit de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, ayant son siège social à Kingstown (Saint-Vincent), Trust House, 112, Bonadie Street, à la société "CONFIDENCE FINANCIAL LTD", prénommée,

2. Que "CONFIDENCE FINANCIAL LTD", prénommée, est la seule associée de la Société après les cessions de parts qui précèdent,

3. Que l'associée unique déclare procéder à la dissolution de la Société à partir du 26 février 2010,

4. Qu'à la même date la liquidation a eu lieu,

5. Que par conséquent la société "ARABESQUE MEDIA S.à r.l." a cessé d'exister à partir du 26 février 2010,

6. Que l'associée unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour,

7. Que l'associée unique donne décharge pleine et entière à la gérante pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour,

8. Que les livres de la société resteront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants des comparantes, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Kinnen, L. Capiiaux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mars 2010. Relation: LAC/2010/10913. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Référence de publication: 2010039543/54.

(100039309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Genesa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-3895 Foetz, 12-14, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 144.342.

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 16 mars 2010 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de gérant de Monsieur WERY Christian, 6, rue d'Athus, B-MESSANCY, celui-ci est nommé pour une durée indéterminée. Il aura tous pouvoirs afin de représenter la société par sa signature individuelle.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Pour la société GENESA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010039565/15.

(100039069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

**TLTI S.A., Société Anonyme,
(anc. TLT Immobilière S.A.)**

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 71, rue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 108.255.

L'an deux mil dix, le premier mars.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société TLT IMMOBILIERE S.A. ayant son siège social à L-3260 Bettembourg, 13B, route de Mondorf,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 26 mai 2005 et inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 108.255,
et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Véronique BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant à Koerich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gebrahail ACHACHA, demeurant à L-2163 Luxembourg, 24, avenue Monterey.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Madame le Président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présence susmentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Madame le Président met au vote les résolutions suivantes, approuvées à l'unanimité:

Résolution:

Le siège de la société est transféré à l'adresse suivante: L-4141 Esch/Alzette, 71, rue Victor Hugo.

Dès lors la première phrase de l'article 2 des statuts aura la teneur suivante:

"Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune d'Esch/Alzette."

Résolution:

La dénomination de la société est modifiée en TLTI S.A.

L'article 1^{er} des statuts sera désormais libellé comme suit:

" Art. 1^{er}. La société prend la forme d'une société anonyme et la dénomination de TLTI S.A."

Résolution:

L'objet de la société est étendu de sorte que l'article 4 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

„ **Art. 4.** La société a pour objet toutes prestations informatiques, ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière, l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement, la construction, et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant

pour son compte que pour compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance, et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

La société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à en faciliter le développement."

Résolution:

L'assemblée décide d'adapter les statuts à l'éventualité d'un administrateur unique de sorte que les articles 6 et 10 aurent désormais la teneur suivante:

„ **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive."

" **Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique."

Résolution:

L'assemblée révoque Messieurs Claude LAURINI, César TIBERI et Jean-Louis TIBERI de leurs fonctions d'administrateurs et administrateur délégué et, après avoir constaté que la société ne compte plus qu'un actionnaire unique comme un administrateur unique:

Monsieur Gebrahail ACHACHA, employé privé, né à Saint Avold, France, le 28 septembre 1984, demeurant à L-2163 Luxembourg, 24, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par nom, prénom usuel et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Gebrahail, V. Baraton, M. Hoffmann, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 1^{ier} mars 2010. Relation: CAP/2010/687. Reçu soixante-quinze euros. 75,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 8 mars 2010.

Référence de publication: 2010039527/77.

(100039191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Novy Windows, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 126.429.

L'an deux mille dix, le deux mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NOVY WINDOWS", ayant son siège social au 38, Parc d'Activité Capellen, L-8308 Capellen, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 126.429, constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 2007, publié le 8 juin 2007 au Mémorial C numéro 1105.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Pascal Robinet, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont préalablement été informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

"Le siège social est établi à Luxembourg."

2.- Transfert du siège social de 38, Parc d'Activité Capellen, L-8308 Capellen, à 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolutions:

l'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 38, Parc d'Activité Capellen, L-8308 Capellen, vers 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand ten, on the second day of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "NOVY WINDOWS" (the Company) a société anonyme, having its registered office at 38, Parc d'Activité Capellen, L-8308 Capellen registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 126.429, incorporated following a deed of Maître Henri Hellinckx of March 19th, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1105, on June 8th, 2007.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist with professional address at Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Pascal Robinet, directors of companies, with professional address at Luxembourg.

The Chairman requested the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 310 (three hundred thousand) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The Agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Amendment of the second paragraph of the Article 1 of the bylaws of the Company as follows:

"The registered office is established in Luxembourg."

2.- Transfer of the registered office of the Company from 38, Parc d'Activité Capellen, L-8308 Capellen, to 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

3.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 38, Parc d'Activité Capellen, L-8308 Capellen, to 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 1st, second paragraph of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 1st. Second paragraph.** The registered office is established in Luxembourg."

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and the English text the French version will prevail.

Signé: R. GALIOTTO, P. ROBINET, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2010. Relation: LAC/2010/9946. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010039534/85.

(100039171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

La Romaine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 130.534.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix mars.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Monsieur Paolino COCCATO, entrepreneur, demeurant à I-04018 Sezze (Latina), via Valle Passa, ici représenté par Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 4 mars 2010,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme "LA ROMAINE S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2043 du 20 septembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 130.534.

Que le capital de ladite société est à ce jour de trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Que Monsieur Paolino COCCATO, prénommé, est devenu propriétaire de toutes les actions de ladite société "LA ROMAINE S.A."

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que Monsieur Paolino COCCATO, prénommé, se nomme liquidateur de la société et déclare qu'il a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société "LA ROMAINE S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que le comparant, représenté comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation des titres au porteur.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Faber, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mars 2010. Relation: LAC/2010/10912. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Référence de publication: 2010039530/43.

(100039297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

ERG-ON Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 143.973.

A l'associé unique de la société

Par la présente, j'ai le regret de vous informer que je démissionne de mon poste de gérant de catégorie B de la société ERG-ON HOLDING S.à.r.l., et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Alexandre TASKIRAN.

Référence de publication: 2010039590/11.

(100039110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Elmer Capital s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 151.884.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le neuf mars.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Christophe LEMERY, dirigeant d'entreprise, né à Toulouse, France, le 1^{er} octobre 1967, demeurant à F-75004 Paris, 5, rue du Renard,

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ELMER CAPITAL s.à.r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mais uniquement dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La société pourra effectuer des prestations de services mais uniquement dans le cadre de la gestion de ses participations et/ou de la gestion des opérations de gestion internes du groupe dont elle pourrait faire partie.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Art. 4. Le capital social est fixé à cent vingt mille huit cents Euros (€ 120.800,-) représenté par quatre mille huit cent trente-deux (4.832) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune entièrement libérées.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Chaque année le 31 décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

40590

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ € 1.500,-

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi Anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées, comme suit:

- partiellement, savoir à concurrence de la somme de € 120.000,- par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément,

- et pour le reste, savoir à concurrence de la valeur de € 800,- par l'apport en nature de 800 parts sociales d'une valeur nominale de € 1,- (les «Parts Apportées») que le fondateur détient dans le capital de la société à responsabilité limitée de droit français dénommée CVO Exploitation avec siège à F-75004 Paris, 5, rue Renard, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Paris sous le numéro 514 432 004,

et dans les conditions ci-après:

a) Monsieur Christophe LEMERY fait l'apport en pleine propriété de 800 Parts Apportées pour un montant total de € 800,-

b. Cet apport en pleine propriété des Parts Apportées est soumis aux conditions suivantes:

- 1) les Parts Apportées ont été entièrement libérées;
- 2) le Fondateur est seul propriétaire des Parts Apportées et a le droit d'en disposer librement;
- 3) aucune des Parts Apportées n'a été affectée à la garantie d'une quelconque obligation et n'est donc sujette à aucune sûreté;

4) toutes formalités requises par le droit français suite à l'apport en nature des Parts Apportées à la Société seront exécutées par le comparant dès réception d'une copie certifiée conforme du présent acte;

5) au jour des présentes, la valeur des Parts Apportées est au moins de € 800,-

6) Le fondateur détenant 800 parts de toutes les 2.400 parts représentant ensemble le capital social de CVO Exploitation, le présent apport a fait l'objet d'une approbation en bonne et due forme par tous les associés et les gérants de la société CVO Exploitation en date du 08 mars 2010;

c. Les Parts Apportées au capital social de la Société ont fait l'objet d'un rapport descriptif établi par Monsieur Claude LABARRIERE, expert-comptable à F-89200 Avallon, 2ter, route de Sauvigny, duquel il résulte que la valeur desdites parts peut être évaluée à un montant minimal de € 800,- ainsi qu'il apparaît à la lecture du certificat établi en date du 05 mars 2010.

Toutes les parts de la société ainsi constituée sont souscrites comme suit:

M. Christophe LEMERY, préqualifié	4.832 parts sociales
TOTAL:	4.832 parts sociales

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Assemblée générale

Le fondateur prénommé, détenant l'intégralité des parts sociales, s'est constitué en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent.
- 2) La société sera gérée par un gérant, savoir:

Monsieur Christophe LEMERY, dirigeant d'entreprise, né à Toulouse, France, le 1^{er} octobre 1967, demeurant à F-75004 Paris, 5, rue du Renard.

- 3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen d'une copie de sa carte d'identité.

Signé: C. LEMERY, C. MINES

Enregistré à Capellen, le 10 mars 2010. Relation: CAP/2010/763. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010039851/149.

(100038966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Société Luxembourgeoise des Transports Helminger, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5324 Contern, 1B, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 8.314.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme de droit français "MORY SA", établie et ayant son siège social à F-93500 Pantin, 28, avenue Jean Lolive, (France), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro B 481 806 032,

ici représentée par Monsieur Jean-Philippe MERSY, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DES TRANSPORTS HELMINGER", établie et ayant son siège social à L-5324 Contern, 1B, rue de Chaux, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 8314, (la "Société"), a été constituée suivant acte sous seing privé en date du 27 février 1969, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 95 du 17 juin 1969,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 683 du 30 mars 2009.

- Que la partie comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société (l'"Associée Unique"), et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société, suite à une procédure de fusion -absorption de la société par actions simplifiée de droit français "FINANCIERE MORY S.A.S.", établie et ayant son siège social à F-93500 Pantin, 22-28, avenue Jean Lolive, (France), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro B 403 262 363 par l'Associée Unique, afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR), divisé en mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées et détenues par la société anonyme de droit français "MORY SA", établie et ayant son siège social à F-93500 Pantin, 28, avenue Jean Lolive, (France), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro B 481 806 032."

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à charge de la Société, et l'Associée Unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MERSY - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mars 2010. Relation GRE/2010/762. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 mars 2010.

Référence de publication: 2010039538/48.

(100039233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Vysehrad Beteiligungs GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.951.

Im Jahre zweitausendundzehn, den sechszwanzigsten Februar.

Vor dem Notar Marc Lecuit, mit Amtssitz in Mersch.

Ist erschienen:

HRI Lux Verwaltungsgesellschaft S.A., eine nach dem Recht von Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, handelnd für die Anteilhaber des Teilfonds „HRI Immobilienfonds Nr.1“ des Sondervermögens „HRI Immobilienfonds“,

hier vertreten durch Herrn Flavio Marzona, Angestellter der Gesellschaft SGG S.A., mit Geschäftsadresse in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

aufgrund einer Vollmacht.

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur-Unterzeichnung durch die erschienene Person und den beurkundenden Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie eingangs erwähnt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

- dass sie die aktuelle alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft Vysehrad Beteiligungs GmbH ist, eine société à responsabilité limitée, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Marc Lecuit, mit Amtssitz in Mersch, am 20. Januar 2010, noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht und deren Satzungen bis zum heutigen Tage nicht abgeändert wurden,

- dass die oben erwähnte Gesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt das Gesellschaftskapital um einhundert Euro (EUR 100) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von fünfzehntausend Euro (EUR 15.000) auf fünfzehntausendeinhundert Euro (EUR 15.100) zu bringen, durch Ausgabe von einem (1) neuen Gesellschaftsanteil mit einem Nominalwert von einhundert Euro (EUR 100), mit gleichen Rechten und Pflichten als die bestehenden Anteile, mittels der Zahlung einer Ausgabeprämie von sechshundertvierundachtzigtausendneuhundert Euro (EUR 684.900,-).

Zeichnung - Einzahlung

Die Gesellschafterin, vertreten wie eingangs erwähnt, erklärt einen (1) neuen Gesellschaftsanteil zu zeichnen und diesen vollständig mitsamt der Ausgabeprämie in bar einzuzahlen, sodass der Betrag von sechshundertfünfundachtzigtausend Euro (EUR 685.000,-) nunmehr der Gesellschaft vollständig zur Verfügung steht, welche Einzahlung dem unterzeichnenden Notar belegt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt Artikel 5.1 der Satzung wie folgt zu ändern:

„ **Art. 5.1.** Das Gesellschaftskapital wird auf fünfzehntausendeinhundert Euro (EUR 15.100) festgelegt, eingeteilt in einhunderteinundfünfzig (151) Gesellschaftsanteile in Form von Namensanteilen mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100), die alle gezeichnet und vollständig eingezahlt sind.“

Kosten

Die Kosten welche wegen gegenwärtiger Urkunde anfallen sind, werden auf zirka zweitausendfünfhundert EURO (EUR 2.500) abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: F. MARZONA, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 2 mars 2010. Relation: MER/2010/426. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 mars 2010.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2010039523/52.

(100039324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Générale Immobilière Luxembourgeoise, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 152.011.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Pascal LARRIERE, agent commercial, né à Metz (France), le 5 septembre 1962, demeurant à F-57070 Metz, 3, rue Bron dex,

ici représenté par Monsieur Sébastien FEVE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, en en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "GENERALE IMMOBILIERE LUXEMBOURGEOISE", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'intermédiation en matière de projets et de réalisations immobilières, y compris l'achat et la vente de biens immobiliers.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-quatre (124) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Pascal LARRIERE, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
2. Monsieur Pascal LARRIERE, agent commercial, né à Metz (France), le 5 septembre 1962, demeurant à F-57070 Metz, 3, rue Brondex, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FEVE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2010. Relation GRE/2010/911. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 23 mars 2010.

Référence de publication: 2010041330/114.

(100041769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Tremagi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 114.804.

L'an deux mille dix.

Le vingt-six février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TREMAGI S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 114804, constituée suivant acte reçu par constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1017 du 24 mai 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 14 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 797 du 2 avril 2008;
- en date du 5 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 110 du 19 janvier 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Modification de l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet le développement de projets dans le secteur énergétique et le commerce d'énergie électrique, de gaz et autres commodités.

La société peut ouvrir des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, techniques, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

2.- Modification afférente de l'article 2 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet le développement de projets dans le secteur énergétique et le commerce d'énergie électrique, de gaz et autres commodités.

La société peut ouvrir des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, techniques, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinq cent vingt-cinq euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: HÜBSCH - THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 mars 2010. Relation GRE/2010/800. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010039539/78.

(100039006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Vysehrad Immobilien GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.952.

Im Jahre zweitausendundzehn, den sechszwanzigsten Februar.

Vor dem Notar Marc Lecuit, mit Amtszitz in Mersch.

Ist erschienen:

HRI Lux Verwaltungsgesellschaft S.A., eine nach dem Recht von Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, handelnd für die Anteilhaber des Teilfonds „HRI Immobilienfonds Nr.1“ des Sondervermögens „HRI Immobilienfonds“,

hier vertreten durch Herrn Flavio Marzona, Angestellter der Gesellschaft SGG S.A., mit Geschäftsadresse in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

aufgrund einer Vollmacht.

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur-Unterzeichnung durch die erschienene Person und den beurkundenden Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie eingangs erwähnt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

- dass sie die aktuelle alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft Vysehrad Immobilien GmbH ist, eine société à responsabilité limitée, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Marc Lecuit, mit Amtssitz in Mersch, am 20. Januar 2010, noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht und deren Satzungen bis zum heutigen Tage nicht abgeändert wurden,

- dass die oben erwähnte Gesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt das Gesellschaftskapital um einhundert Euro (EUR 100) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von fünfzehntausend Euro (EUR 15.000) auf fünfzehntausendeinhundert Euro (EUR 15.100) zu bringen, durch Ausgabe von einem (1) neuen Gesellschaftsanteil mit einem Nominalwert von einhundert Euro (EUR 100), mit gleichen Rechten und Pflichten als die bestehenden Anteile, mittels der Zahlung einer Ausgabeprämie von sechs Millionen einhundertvierundsechzigtausendneuhundert Euro (EUR 6.164.900,-).

Zeichnung - Einzahlung

Die Gesellschafterin, vertreten wie eingangs erwähnt, erklärt einen (1) neuen Gesellschaftsanteil zu zeichnen und diesen vollständig mitsamt der Ausgabeprämie in bar einzuzahlen, sodass der Betrag von sechs Millionen einhundertfünfundsechzigtausend Euro (EUR 6.165.000,-) nunmehr der Gesellschaft vollständig zur Verfügung steht, welche Einzahlung dem unterzeichnenden Notar belegt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt Artikel 5.1 der Satzung wie folgt zu ändern:

„ **Art. 5.1.** Das Gesellschaftskapital wird auf fünfzehntausendeinhundert Euro (EUR 15.100) festgelegt, eingeteilt in einhunderteinundfünfzig (151) Gesellschaftsanteile in Form von Namensanteilen mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100), die alle gezeichnet und vollständig eingezahlt sind.“

Kosten

Die Kosten welche wegen gegenwärtiger Urkunde anfallen sind, werden auf zirka viertausend EURO (EUR 4.000) abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: F. MARZONA, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 2 mars 2010. Relation: MER/2010/425. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 mars 2010.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2010039524/52.

(100039327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Per-Tutti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7521 Mersch, 2, Op der Hatzgriecht.

R.C.S. Luxembourg B 115.902.

—
EXTRAIT

Madame Nicole Pauline HANSEN, épouse KLEIN, née le 12 novembre 1974 à Luxembourg, demeurant à L-8710 Boevange/Attert, 29, Cité Nock, a cédé à Madame Nathalie Marie Marguerite Jeannine DE LA FONTAINE, épouse MERENZ, née le 28 septembre 1970 à Luxembourg, demeurant à L-7521 Mersch, 2, op der Hatzgriecht, ses parts sociales de la société à responsabilité limitée PER-TUTTI sàrl, établie et ayant son siège social à L-7521 Mersch, 2, op der Hatzgriecht, soit 40 (quarante) parts.

A la suite de cette cession de parts, Madame Nathalie de la Fontaine, épouse Merenz détient la totalité des parts sociales de la société, soit 100 (cent) parts.

Mersch, le 18 mars 2010.

Pour extraits conformes des conventions

Nathalie de la Fontaine

Référence de publication: 2010039554/18.

(100039530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Correct S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 4, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 112.448.

Aufgrund einer, von der Gesellschaft angenommenen, Anteilabtretung unter Privatschrift vom 14. Dezember 2009 sind die Gesellschaftsanteile folgendermaßen gezeichnet:

Herr Andreas STREK, 4, rue de Macher, L-5550 Remich	80 Anteile
Herr Björn BECK, Charnystrasse, 4, D-54329 Konz	20 Anteile
Gesamt	100 Anteile

Remich, den 15. März 2010.

Die Gesellschaft

Référence de publication: 2010039716/14.

(100039373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Valhalla Real Estate Private Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.776.

EXTRAIT

En date du 30 décembre 2009, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

1. de renouveler le mandat des membres du conseil d'administration suivants jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2009:

- ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés sous numéro B 85.705, en tant qu'administrateur de la Société.

- M. Jean-Louis Camuzat, né le 1^{er} septembre 1963 à Fontenay-aux-Roses (France) et domicilié professionnellement au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société.

- M. Hitesh Patel, né le 22 février 1959 à Dar Es Salaam (Tanzanie) et domicilié professionnellement au 7, Newgate Street, EC1A 7NX Londres, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur de la Société.

2. de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) et immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés sous numéro B 65.477 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Valhalla Real Estate Private Equity S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010039558/26.

(100039431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Alice Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 151.921.

STATUTES

In the year two thousand and ten on the 11 of March.

Before the undersigned, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Quentin RUTSAERT, avocat à la Cour, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse (hereinafter referred to as the "Shareholder").

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "ALICE MANAGEMENT S.A.".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise or company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also take management positions in other companies.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000) consisting of seven thousand seven hundred and fifty (7,750) class A shares and seven thousand seven hundred and fifty (7,750) class B shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each, having the same rights and obligations.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written resolutions.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 1st April of each year at 9:00. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting

7.7 Resolutions can, instead of being passed at a general meeting of Shareholders, be passed in writing. In this case, each shareholder shall be served the precise wording of the text of the resolutions(s) to be passed, and shall give its vote in writing. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of a general meeting of Shareholders shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

7.8 Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of Shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the Shareholders.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors). A Directors are designated by the Class A shareholders, and B Directors are designated by the Class B shareholders.

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers. The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director, or by the sole signature of any B Director

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2010.

The first annual General Meeting will be held in 2011.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the fifteen thousand five hundred (15,500) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 1 (one) and the number of auditors at 1 (one);
2. Mr Quentin RUTSAERT, avocat à la Cour, born on September 7th, 1973 in Tienen (B), residing professionally in L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse, is appointed as director.
3. Mr François GEORGES, chartered accountant, born on March 20th, 1967, residing professionally in L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;
4. that the terms of office of the Director and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2015; and
5. that the address of the registered office of the Company is at L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le 11 mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Quentin RUTSAERT, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse (ci-après l'"Actionnaire").

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "ALICE MANAGEMENT S.A."

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou société, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également remplir des fonctions d'administration dans d'autres sociétés.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par sept mille sept cent cinquante (7.750) actions de classe A et sept mille sept cent cinquante (7.750) actions de classe B, tous d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, ayant tous les mêmes droits et obligations.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de résolutions écrites.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 1^{er} avril de chaque année à 9.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

7.7 Les décisions peuvent être adoptées par écrit au lieu d'être adoptées à une assemblée générale des Actionnaires. Dans ce cas, chaque Actionnaire recevra le texte de la /des décision(s) à adopter et donnera son vote par écrit. Ces décisions adoptées par écrit sur un document unique ou sur plusieurs documents à la place d'une assemblée générale des Actionnaires ont la même force que les décisions prises à une assemblée générale des Actionnaires.

7.8 Toute référence dans les présents statuts à des décisions de l'assemblée générale des Actionnaires doit être comprise comme incluant la possibilité de faire des décisions écrites des Actionnaires.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B). Les Administrateurs A seront nommés par les actionnaires détenant les actions de classe A, et les Administrateurs B seront nommés par les actionnaires détenant les actions de classe B.

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en case de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant (s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B ou par la signature individuelle d'un Administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux quinze mille cinq cents (15.500) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à 1 (un);
2. Monsieur Quentin RUTSAERT, né le 7 septembre 1973 à Tienen (B), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse, est nommé administrateur de la Société.
3. Monsieur François GEORGES, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte est nommé commissaire de la Société;
4. le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2015; et
5. le siège social de la société est fixé à L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Q. Rutsaert, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mars 2010. LAC/2010/11593. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Référence de publication: 2010039782/486.

(100039501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

TPG Sonic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.328.

EXTRAIT

En date du 16 mars 2010, TPG Sonic V A S.à r.l., associé unique de la Société, a transféré toutes ses parts sociales à TPG Pisces S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5D, rue Eugène Ruppert et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 138.448.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010039577/17.

(100039511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Assist Relocation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.081.

Im Jahre zweitausendzehn, den vierundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Robert SCHUMAN, mit Amtswohnsitz in Differdingen.

SIND ERSCIENEN:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ASSIST RELOCATION S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon, gegründet gemäss Urkunde vom 21. Oktober 2005, aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit Amtswohnsitz zu Luxemburg, veröffentlicht im Amtsblatt C Nummer 440 vom 1. März 2006,

hier vertreten durch ihre beiden Geschäftsführerinnen Frau Marie-Louise KEIJZER, Kauffrau, wohnhaft zu L-2232 Luxemburg-Beggen, 15, rue Jean-Baptiste Nothomb, und Frau Sonia PINTERNAGEL, Privatbeamtin, wohnhaft zu L-5868 Alzingen, 12, rue Jean Steichen,

2.- Frau Marie-Louise KEIJZER, vorgeannt, handelnd in persönlichem Namen.

3.- Frau Sonia PINTERNAGEL, Privatbeamtin, vorgeannt handelnd in persönlichem Namen.

Die Komparenten bitten den instrumentierenden Notar ihre Erklärungen wie folgt zu beurkunden:

Das Gesellschaftskapital der ASSIST RELOCATION S.à r.l. ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500.-) aufgeteilt in hundert (100) Gesellschaftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125.-), welche Anteile gezeichnet sind wie folgt:

Frau Hans Marie-Louise KEIJZER, vorgeannt:	50 Anteile
Frau Sonia PINTERNAGEL, vorgeannt:	50 Anteile
TOTAL: HUNDERT Anteile	100 Anteile

Frau Marie-Louise KEIJZER, vorgeannt, erklärt hiermit fünfzig (50) Anteile der Gesellschaft ASSIST RELOCATION S.à r.l. an Frau Sonia PINTERNAGEL, vorgeannt, welche dies annimmt und welche erklärt Realbenefiziar von dieser Transaktion zu sein, abzutreten.

Vorbenannte Abtretung geschah zum Preise von sechstausendzweihundertfünfundzig Euro (€ 6.250.-), welche Summe die Abtreterin erklärt erhalten zu haben vor der Unterzeichnung gegenwärtiger Urkunde, worüber Quittung.

Nach vorgeannter Anteilabtretung bekommt Artikel 6 der Satzung folgenden Wortlaut:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500.-) aufgeteilt in hundert (100) Gesellschaftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125.-).

Das Gesellschaftskapital ist vollständig in Händen von Frau Sonia PINTERNAGEL.“

Kosten

Die Kosten in Zusammenhang mit gegenwärtiger Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Differdingen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand oder Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Keijzer, Pinternagel, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} mars 2010. Relation: EAC/2010/2373. 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, der Gesellschaft erteilt um in Verwaltungssachen zu dienen.

Differdingen, den 16. März 2010.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2010039521/45.

(100039134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Axolia SA., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 119, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 129.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010039927/9.

(100039549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.